



## **INTITULE DE LA PRESTATION : « Analyse des Pratiques Professionnelles »**

### **Définition d'un groupe d'Analyse des Pratiques :**

Intervention au sein d'un groupe d'accompagnants ayant pour finalité première une plus grande prise en compte des besoins de l'utilisateur ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les participants. Elle doit permettre de **donner du sens et de la cohérence** aux interventions tout en intégrant *la diversité* des acteurs et *les différences* de points de vue.

### **Déontologie – Règles et limites en analyse des pratiques :**

Dès lors et afin de garantir le bon fonctionnement du groupe l'élaboration et le respect d'un cadre déontologique fixant les valeurs collectives, les règles de fonctionnement et les engagements de chacun est nécessaire. Si le groupe d'analyse des pratiques est avant tout un lieu de réflexion, il peut arriver que des décisions explicites (ou implicites) y soient prises. Là aussi une clarification préalable permettra de fixer les limites utiles. Les limites et les règles de déroulement et d'animation des sessions doivent donc être fixées préalablement et connues de tous. Elles intégreront, outre celles convenues avec les intéressés (commanditaire, participants...), les éléments d'une Charte déontologique (*voir ci-joint*).

### **Publics visés par la formation :**

Communauté de pairs, sans rapport hiérarchique, engagés volontairement dans le groupe.

**Prérequis :** travailler dans un collectif de travail

### **Objectifs :**

- Mettre à jour les pratiques professionnelles nécessitant une relecture collective.
- Mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'équipe.
- Développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe.
- Apprendre et développer des stratégies collectives de réflexion et de créativité en matière d'interventions.
- S'accorder sur un sens commun aux interventions.

### **Durée :**

Le travail d'analyse des pratiques demande de « s'arrêter » sur des situations et cela ne va pas sans prendre du temps. Le temps de traitement des situations apportées par les professionnels dépendra entre autres :

- De la complexité des situations
- Du niveau de maturité, de l'expérience et du professionnalisme des participants
- Des méthodes choisies et des outils apportés par l'intervenant
- De la taille du groupe

La durée des séances est de 2 Heures dans la majorité des situations, des interventions par ½ journées (3 heures environ) sont préférables. Cela optimise les possibilités de rejoindre chacun des participants dans ses préoccupations en évitant de générer trop de frustration (Il est parfois difficile de traiter l'ensemble des situations apportées dans la même séance).





### **Rythme des sessions :**

Il est fixé en fonction de la mission de la structure, des problématiques rencontrées et bien entendu des budgets impartis à l'action. A ce jour, les interventions se réalisent dans une fourchette de 4 à 8 semaines. Le rythme moyen est donc d'une intervention toutes les 6 semaines.

Une fois les périodes de vacances enlevées, la prestation d'Analyse des Pratiques comprend le plus souvent 7 à 8 interventions dans l'année.

### **Effectif :**

Les groupes peuvent varier de 6 à 12.

### **Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

- Séances de formation en salle
- Etudes de cas concrets
- Paperboard / feutres

### **Contenu :**

#### **Méthodologie :**

- Apports individuels quant aux situations concrètes rencontrées par les membres du groupe dans leurs actions éducatives ou pédagogiques.
- Clarification des différents éléments : faits, ressentis, jugements, généralisations, croyances...
- Mise en ressources des personnes et du groupe au cours des différentes étapes du travail.
- Mise en situation de ce qui se joue dans l'espace de la relation pour chacun des protagonistes : messages, impact émotionnel, comportements, processus de pensée, croyances...
- Apports d'outils ou de modèles de compréhension.
- Mise à jour des processus sous-jacents à la situation (non-dits, liens inconscients, identifications...).
- Prise de recul, analyse, compréhension, recherche d'options...
- Feed-back de chaque participant sur la séance.
- Séance suivante : Évaluation des changements en lien au travail de la séance précédente.

***Des bilans réguliers sont envisagés tant avec l'équipe qu'avec les commanditaires (Equipe de direction, cadres...). Les règles initiales de fonctionnement connues de tous préciseront les modalités de restitution auprès des commanditaires.***

#### **Règles de fonctionnement :**

- Présence et assiduité, motivation
- Ouverture, engagement et responsabilité
- Confidentialité
- Attitudes facilitantes :
  - Ecoute aidante
  - Curiosité, ouverture, recherche de diversité
  - Rigueur
  - Suivi des lignes de pensées
- Equilibre soutien/dépassement





## **Annexe : Charte déontologique en analyse des pratiques professionnelles**

*Les intervenants portent un intérêt majeur à la dignité, l'intégrité, la vie, la qualité de vie et l'épanouissement des professionnels qu'ils accompagnent. Ils s'engagent à promouvoir les ressources propres aux groupes qu'ils animent et à chaque personne de ceux-ci. Ils prennent en compte les professionnels accompagnés dans leurs besoins, leurs émotions, leurs demandes et leur apportent un soutien constructif inconditionnel. Les intervenants contribuent à la réalisation de leurs missions en favorisant la compréhension des enjeux et la responsabilisation des personnes et des équipes. Ils travaillent à l'élargissement de la conscience des pratiques professionnelles et de leurs conséquences. Enfin, ils guident la recherche et l'élaboration vers les solutions les plus écologiques pour tous, c'est-à-dire les plus profitables psychiquement et susceptibles de donner du sens à la vie, aux relations ainsi qu'au travail d'accompagnement auprès des usagers.*

*Compétence et Expérience : Les intervenants sont tous issus des secteurs sociaux, médicosociaux, sanitaires ou d'un secteur annexe (éducation, formation...) et disposent d'une formation dans l'un de ces champs. Ils se sont spécialisés pour une part de leur activité dans l'Analyse des Pratiques Professionnelles et/ou l'animation de groupes de Parole. Ils disposent d'une expérience de professionnel de terrain et de l'animation de groupe d'Analyse des Pratiques et/ou de Parole. Ils sont en mesure de fournir une information claire sur la nature de leurs formations et de leur expérience.*

### *Analyse des Pratiques et Supervision :*

*Les intervenants ont eux-mêmes fait l'expérience de groupes d'Analyse des Pratiques en tant que participant où ils ont pu en mesurer l'intérêt et les limites. Par ailleurs, les intervenants s'engagent à recourir à une supervision régulière de leur propre pratique. Ils peuvent recourir à des supervisions individuelles ou collectives exceptionnelles selon les situations de terrain rencontrées. Ils peuvent dans le respect de la confidentialité des situations, prendre les conseils de leurs pairs les plus avisés. Ils sont engagés dans un cheminement d'évolution personnelle qu'ils reconnaissent comme indispensable à leur mission.*

### *Contractualisation des prestations :*

*Après accord sur une proposition de prestation écrite les intervenants proposeront une contractualisation de celle-ci.*

*Les conditions de cet accord incluent :*

- *L'objectif des sessions*  
*A ce titre, les intervenants feront la distinction la plus claire possible entre un travail centré principalement sur « l'utilisateur » et son accompagnement que nous nommons ici « Analyse des Pratiques » et l'accompagnement de problématiques institutionnelles ou d'équipe relevant plus d'un travail de « Supervision » ou de Cohésion d'équipe.*
- *Le calendrier et les horaires*
- *Le lieu de la prestation*
- *Les compétences de l'intervenant*
- *Les limites et les responsabilités de chacun (commanditaire, participants, intervenant...)*
- *Le montant des honoraires*

### *Sécurité et protection des personnes :*

*Les intervenants s'assurent que leurs interventions servent les meilleurs intérêts du commanditaire, des participants et des usagers. Ils veillent à agir avec un haut niveau d'intégrité et de fiabilité pendant toute la durée de la prestation. Ils vérifient la compréhension par tous de leur rôle, de leur mission et de ses limites. Ils fixent et annoncent dès le départ les objectifs, les règles de fonctionnement, d'animation et de restitution éventuelle et veillent au respect de celles-ci. Ils vérifient qu'ils ont la compétence à intervenir lors de la prise de commande comme en cours de prestation. Ils se réservent la possibilité de proposer d'autres orientations plus adaptées. Les intervenants garantissent le respect des engagements pris contractuellement et se tiennent à la règle de confidentialité, dans la limite que leur impose la loi et la réglementation Française. En aucune circonstance ils ne mettent à profit la situation pour en tirer des avantages non contractuels, que ceux-ci soient d'ordre financier, social ou sexuel. Si, au cours d'une prestation ils constatent que d'importantes divergences ne leur permettent plus de fonctionner selon les termes du contrat, ils sont dans l'obligation éthique d'y mettre fin en expliquant clairement les raisons de leur décision. Dans la mesure du possible, ils veilleront à proposer d'autres options à leur client.*

### *Formation et renouvellement des connaissances :*

*Les intervenants ont choisi de consacrer une partie de leur temps à l'actualisation de leurs connaissances. Ils se tiennent au courant des développements réguliers propres à leur profession et s'inscrivent dans une dynamique continue d'évolution professionnelle.*

### *Position à l'égard des autres intervenants :*

*Dans leurs propos et leurs actes, les intervenants s'en tiennent à un devoir de réserve lorsqu'il s'agit de confrères comme des différents courants qui sous-tendent la pratique. Ils s'attachent à faire preuve d'ouverture d'esprit et de respect à l'égard de la diversité des conceptions existant dans le domaine de l'accompagnement des personnes et des groupes. Ils reconnaissent que nulle personne ou groupe ne peut se prévaloir de détenir la vérité en la matière.*

